SIRTOM DU LAONNOIS
Votre collecteur de déchets !

l'écho tri

www.sirtom-du-laonnois.com
tritou@sirtom-du-laonnois.com
sirtom-du-laonnois.com
www.tritou.eco-mairie.fr

N°48
Juin 2017

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zér GASPILLAGE
LABEL QUALITÉ COLLECTE QualiPlus

EDITO

En 2016, le SIRTOM du Laonnois a finalisé son étude sur la mise en place de la tarification incitative.
L'étude a montré que les investissements nécessaires étaient importants au regard de la baisse de tonnages attendue. En effet, les résultats du SIRTOM en termes de production de déchet étant relativement intéressants, la baisse potentielle ne couvrirait pas les investissements à mettre en place et engendrerait un surcoût sur la facture non négligeable pour nos usagers.
En conclusion, cela coûterait cher, ce qui n'est pas le but, sachant que le SIRTOM développe de nombreuses actions de prévention des déchets qui permettent chaque année de diminuer les tonnages d'ordures ménagères.
C'est la raison pour laquelle, le SIRTOM a pris la décision de ne pas proposer et de ne pas adopter pour le moment la tarification incitative sur son territoire.
Pour information, le syndicat départemental de traitement (Valor'aisne) a repris le traitement des déchets de déchetterie, cela n'apporte aucun changement pour le service rendu aux usagers.

Bonne lecture !

Le Président,
Claude SINET

Sommaire

• **Page 1 : Des bornes pour le papier en déchetterie. La sécurité de nos agents est notre priorité.**
• **Pages 2 et 3 : Que contiennent vos poubelles d'ordures ménagères ? Imbriqués, les déchets recyclables ne sont pas triés. Que mettre dans son bac marron biodégradable. Besoin d'un bac, sacs ou composteur ? Point sur la veille des dépôts sauvages et rappel sur l'interdiction du brûlage. Petites annonces Tritou.**
• **Pages 4 : Le défi des familles. Une expérience originale !**

Les Infos

Des bornes pour le papier en déchetterie

Depuis le 16 mars dernier, des bornes permettent en déchetterie de séparer le papier du carton avec pour objectif une augmentation significative des performances de tri.

Pour trier vos papiers, deux solutions s'offrent à vous :

➛ dans votre bac ou sac emballages/papiers,
➛ en déchetterie, dans nos nouvelles bornes.

Le dépôt en borne bénéficie d'un niveau de confidentialité important par une utilisation directe entre le dépôt et l'usine de recyclage. En effet, les papiers sont acheminés directement à l'usine de recyclage « La Chapelle Darblay » où ils sont immédiatement transformés en pâte. Sans intervention manuelle, une parfaite confidentialité est garantie.

La sécurité de nos agents est notre priorité

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de laisser un espace de travail et de sécurité aux agents de collecte. Cependant, pour diverses raisons, vous pouvez être amené à doubler le camion. Dans ce cas, assurez-vous d'avoir la place et le temps nécessaires pour passer avec votre véhicule, et soyez vigilant quant à la position des ripeurs.

Et si on disait tout... !

N'hésitez pas à nous envoyer par mail à l'adresse ci-dessous vos questions ou suggestions concernant la collecte des déchets ménagers, le recyclage, les déchetteries, la maintenance des bacs, ou la collecte des encombrants ...
Ou pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter :

Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 et de 13h - 17h
Vendredi : 8h00 - 12h00 et de 13h - 16h

03 23 26 80 00

Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

SIRTOM du Laonnois - Site Marc BUVRY - Faubourg de Leuilly - 02000 LAON -Tél. 03 23 26 80 00 - Fax. 03 23 26 80 01

Les Infos

Que contiennent vos poubelles d'ordures ménagères ?

Le SIRTOM a réalisé une étude de caractérisation (analyse par échantillonnages) des ordures ménagères résiduelles, le sac noir, sur l'ensemble des tournées de son territoire. L'objectif était de connaitre la part des valorisables restant dans les ordures ménagères.
Ainsi la poubelle moyenne des usagers du SIRTOM pèse, en 2015, 194 kg par habitant (188 kg /hab/an en 2016). Mais lorsque l'on y regarde de plus près, seuls 36,3 kg/hab/an y ont vraiment leur place, alors que le coût des déchets enfouis en décharge est de 76,04 € la tonne !

De nombreux intrus sont présents dans le sac noir et parmi ceux-ci :

- Intrus n°1 : les déchets compostables à domicile, 27.8% des ordures ménagères !
  Afin d'éviter l'enfouissement en décharge de ces déchets valorisables, demandez votre composteur, c'est gratuit (un par foyer) !

- Intrus n°2 : les déchets recyclables 19.4% !

Retrouvez les consignes de tri sur notre site internet www.sirtom-du-laonnois.com dans l'espace « comment trier vos déchets » où dans notre guide de tri (contactez-nous pour avoir un exemplaire papier).

En conclusion, si chacun faisait un effort, la baisse du coût de l'enfouissement serait significative.

Dans votre sac noir !

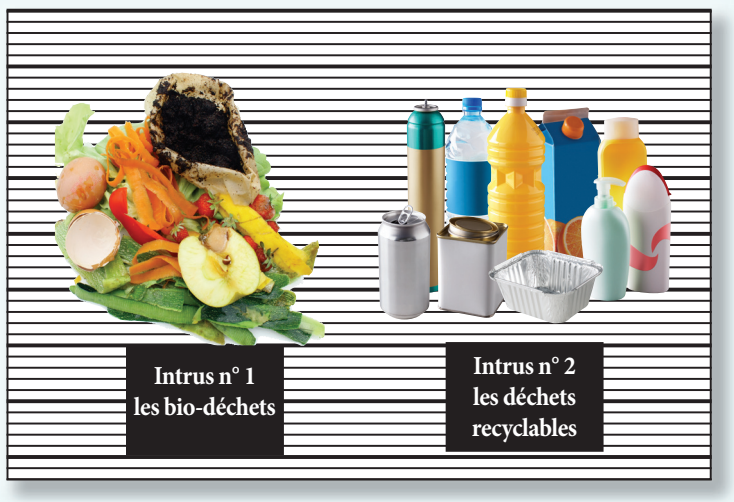

Imbriqués, les déchets recyclables ne sont pas triés

Il est déconseillé d'imbriquer vos emballages, c'est-à-dire de les emboîter les uns dans les autres. En effet, la séparation de ces emballages reste difficile à trier pour les agents de tri.
Le contenu de votre bac/sac de recyclables (emballages et papiers) est trié par matière. Les emballages doivent absolument être séparés. Imbriqués, ils sont considérés comme un refus de tri, facturé mais également enfoui en décharge, sortant ainsi du cycle de recyclage.
Il est préférable d'écraser vos emballages si vous avez besoin de gagner de la place. Ou, si cela n'est pas suffisant, n'hésitez pas à nous contacter pour l'obtention d'un bac emballages plus grand ou des sacs supplémentaires. C'est gratuit !

Merci à vous !

Que mettre dans son bac marron pour biodégradables ?

Les foyers de certaines communautés de communes et d'agglomération sont dotés d'un bac pour les déchets biodégradables. Ce bac est destiné principalement aux déchets alimentaires et quelques déchets de jardin. Nous vous rappelons qu'il est interdit de l'utiliser pour vos sacs d'ordures ménagères. Effectivement, le bac contenant des sacs d'ordures ménagères est considéré comme non conforme et peut être refusé lors de la collecte.

A déposer dans ce bac :

- Les déchets alimentaires : les épluchures, les restes de repas, les coquilles d'œuf, les sachets de thé,
- Les déchets de jardin : les fleurs fanées, la pelouse en faible quantité et non tassée, les mottes d'herbes débarrassées de leur terre, les petits branchages.

Ces déchets sont également appréciés par votre composteur !

A éviter :

- Les gros volumes de pelouse déposés à l'intérieur de ce bac restent difficiles à vider. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de privilégier les apports en déchetterie.
- Les gros branchages doivent être apportés en déchetterie. Ils seront broyés pour obtenir du broyat, mis à disposition des usagers gratuitement.
- Les cendres de cheminées bien refroidies, voire légèrement humidifiées, peuvent être déposées dans votre bac en très faible quantité. Cependant, les cendres ont tendance à s'envoler sur les agents de collecte lors du vidage. A savoir, riche en calcium et en sels minéraux, la cendre de bois apporte des bienfaits nutritifs à votre pelouse, mais aussi aux légumes du potager et aux rosiers.
- La terre et le sable ne sont pas des déchets compostables. Ils doivent être déposés dans votre terrain et non dans votre bac marron.

SIRTOM-echo tri 48.indd 2 24/05/2017 17:12

Les Infos

Besoin d'un bac, de sacs ou d'un composteur ?
C'est livré à domicile et gratuit !

Le SIRTOM dispose d'un service de dotation et de maintenance qui a pour mission de vous équiper gratuitement en bacs, sacs et composteur et ceci directement à votre domicile. Ce service fonctionne toute l'année.

Que dois-je faire quand le volume de mon bac est trop petit ?
Il vous suffit de nous contacter afin d'obtenir un rendez-vous pour le remplacement gratuit de votre bac.

Mon bac est cassé. Quelle solution pour le remplacer ?
Là aussi, il vous suffit de nous appeler. Lors de votre appel, nous organiserons la réparation de votre bac ou son remplacement, et ceci toujours à votre domicile et gratuitement.

Et si je souhaite obtenir d'autres sacs jaunes ?
Même procédé que pour les bacs, un simple appel et nous pouvons vous les fournir et livrer pour zéro euro à domicile, pour les secteurs concernés, ou, si vous préférez, vous avez également la possibilité de venir les chercher au siège du SIRTOM à Laon.

Je souhaite un composteur, comment l'obtenir ?
Lors de votre appel, nous vous demanderons la superficie approximative de votre terrain afin de définir le volume du composteur qui vous sera livré voire monté si vous le souhaitez. Nous proposons deux types de composteurs, bois ou plastique. Et c'est toujours gratuit !

N'hésitez pas, contactez-nous au
03 23 26 80 00 ou sur
tritou@sirtom-du-laonnois.com

Point sur la veille des dépôts sauvages et rappel sur l'interdiction du brûlage

Avec le retour des beaux jours, les promenades en plein air sont de nouveau d'actualité : si vous trouvez au détour d'un chemin un dépôt d'ordures, vous pouvez le signaler sur le site www.nature-propre-picardie.fr
En effet, depuis le lancement de ce site au printemps 2016, les habitants du département de l'Aisne sont plutôt participatifs.

Au 3 avril 2017, 87 dépôts sauvages avait été signalés concernant 44 communes du département de l'Aisne.

Par ailleurs, la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts rappelle les bases juridiques relatives à cette interdiction et présente les modalités de gestion de cette pratique. Les déchets verts sont donc les bienvenus en déchetterie, notamment pour la transformation en broyat (ce service concerne les branches de feuillus).

Le broyage est effectué par les agents du SIRTOM et le broyat est laissé à disposition après réalisation. Retrouvez le planning du service broyage de branchages sur notre site : www.sirtom-du-laonnois.com

En cas de brûlage, la mairie peut être saisie lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Celle-ci risque une amende de troisième classe de 450€.

Petites annonces Tritou

Le SIRTOM du Laonnois a lancé en novembre dernier le site www.tritou.eco-mairie.fr, site d'échange d'objets et de vente entre voisins, ou au plus près de chez vous.
Les petites annonces de www.tritou.eco-mairie sont également disponibles sur Facebook.
Si vous souhaitez découvrir les nouvelles annonces mises en ligne, n'hésitez pas à vous connecter sur Facebook et d'inscrire dans la barre de recherche « Petites annonces Tritou ».

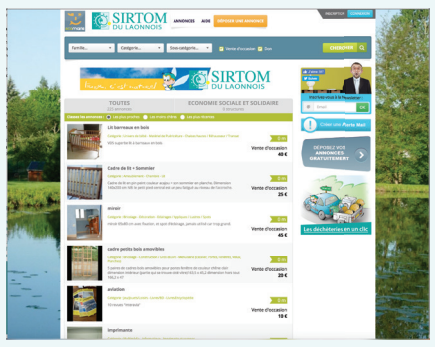

SIRTOM-echo tri 48.indd 3 24/05/2017 17:13

Défi des familles

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le Défi des familles, une expérience originale !

Courses en vrac

Compote maison

EpongeTawashi

Création d'un sac à partir d'un tee-shirt

Vinaigre blanc avec des écorces d'orange

Plat maison à emporter

Depuis le 11 mars 2017, 30 foyers se sont lancés dans l'aventure avec le SIRTOM du Laonnois « Objectif Zéro déchet ».
Chaque participant s'investit à sa manière afin de réduire au maximum sa production d'ordures ménagères. Cet objectif est celui du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage pour l'ensemble du territoire.

Le défi ?
Les familles volontaires ont pour mission de peser leur poubelle d'ordures ménagères. Ce geste semble être une première étape pour la prise de conscience.
Pour aider à la réduction des déchets du foyer, des actions et des ateliers sont organisés par le SIRTOM et prennent différentes formes :

- mise en place de composteurs pour les biodéchets,
- fabrication de produits ménagers,
- confection d'objets textiles, alternatives aux objets jetables ou à usage unique,
- préparation de cosmétiques afin d'éviter les emballages superflus ou non recyclables.
- etc.

Concrètement les poubelles sont sévèrement mises au régime !
Pour 60 % des participants : moins 1kg sur le premier mois. Une famille (3 enfants) a même diminué de moitié sa production, de 13 kg elle passe à environ 6 kg (observation des pesées hebdomadaires).

Le défi au quotidien…
La démarche implique de changer ses habitudes et d'instaurer des gestes de tri à la source. Par exemple, les biodéchets sont orientés vers la solution de compostage la plus adaptée à la situation de chacun : compostage individuel, compostage collectif ou lombricompostage.
Le tri est de surcroît simplifié en éliminant l'utilisation des objets jetables, à l'instar des disques démaquillant en coton : ils deviennent des petits objets lavables réutilisables. Le geste reste le même mais l'exutoire « poubelle d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement » est évité.

Ce qu'apporte ce défi …
Le changement est vraiment agréable pour ce qui est de l'odeur des poubelles grâce aux couches lavables notamment.
Le fait de créer soi-même des petits objets ou des produits est également très gratifiant : se remettre à la couture pour confectionner des disques démaquillants tout doux dans des vieux pyjamas, c'est amusant et bon pour l'environnement !

Comment aller plus loin ?
Le consommateur peut présenter aux commerçants des contenants propres pour être servi directement dedans. Sac en tissu, boîte en plastique ou contenant en verre deviennent nos alliés afin d'éviter les déchets. En acceptant de servir ses clients directement dans leurs contenants, comme certains le font déjà, le professionnel évite pour sa part la dépense en fourniture. Cette nouvelle relation au client renforce sa satisfaction et sa fidélité.
Vous êtes commerçant et vous souhaitez recevoir l'autocollant indiquant que vous acceptez de servir vos clients dans des contenants propres ? Alors remplissez le formulaire ci-dessous de façon à apparaitre dans la liste des commerçants impliqués dans la démarche publiée sur notre site www.sirtom-du-laonnois.com.
Vos clients vous disent merci et la planète aussi !!

En utilisant **Cocoon Silk** plutôt qu'un papier non recyclé, votre impact environnemental est réduit de :

1 059 kg de matières envoyées en décharge

142 kg de CO_2

1 423 km parcourus en voiture européenne moyenne

40 052 litres d'eau

2 250 kWh d'énergie

1 721 kg de bois

FSC www.fsc.org RECYCLÉ Papier fait à partir de matériaux recyclés FSC® C131468

Sources : L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges). Les résultats obtenus sont issus d'informations techniques et sont sujet à modification.

WWF — LE WWF ACCOMPAGNE ARJOWIGGINS GRAPHIC DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROMOTION DU PAPIER RESPONSABLE

Coupon réponse
Partie détachable à envoyer au
SIRTOM du Laonnois, Site Marc Buvry, Faubourg de Leuilly, 02000 LAON ou sur tritou@sirtom-du-laonnois.com

Coordonnées du Commerce : ……

NOM et Prénom du référent : ……

☐ OUI , Je souhaite recevoir l'autocollant « ICI nous acceptons de vous servir dans vos contenants propres »

Adresse postale (pour l'envoi de l'autocollant) : ……

Rubrique : cochez la ou les cases correspondantes :

☐ Boucherie ☐ Charcutier ☐ Crèmerie ☐ Traiteur ☐ Boulangerie ☐ Confiserie
☐ Epicerie ☐ Primeur ☐ Quincaillerie ☐ Droguerie
☐ Autre : Précisez……

Comité de rédaction :

ECO EMBALLAGES

Directeur de publication : Claude SINET - Rédacteur en chef : Hervé GIRARD - Rédacteurs : Fabienne WAST et Sabrina CARLIER
Conception et réalisation : Sabrina CARLIER - Tirage : 40 000 exemplaires - Imprimerie - Alliance Partenaires Graphiques
Photos et images: Service communication, folotia, éco-emballages, photos des participants du défi des familles

ADEME — Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie